



برنامج دعم الجودة في التعليم العالي
PROGRAMME D'APPUI À LA QUALITÉ
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
Université de Monastir
Faculté de pharmacie de Monastir

**« INNOVATION PEDAGOGIQUE PAR LA MISE EN PLACE
D'UNE UNITE DE PHARMACIE EXPERIMENTALE POUR
AMELIORER LA QUALITE DE LA FORMATION
PROFESSIONNALISANTE »**

FORMATION CONTINUE DES MAITRES DE STAGE

TERMES DE REFERENCE
pour la réalisation de l'action du thème 4

CADRE DE REFERENCE :

Le ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique a obtenu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le projet d'Appui à la Qualité de l'Enseignement Supérieur (PAQ).

Dans le cadre de l'accord de prêt n° 7392-TN entre le Ministère et la BIRD , **La faculté de pharmacie de Monastir** a bénéficié d'une allocation pour la mise en place d'un projet intitulé « **INNOVATION PEDAGOGIQUE PAR LA MISE EN PLACE D'UNE UNITE DE PHARMACIE EXPERIMENTALE POUR AMELIORER LA QUALITE DE LA FORMATION PROFESSIONNALISANTE** » dont l'exécution s'étalera jusqu'à décembre 2011.

Ce projet consiste à mieux préparer les étudiants aux stages et à la vie professionnelle par simulation de situations réelles rencontrées dans l'exercice pharmaceutique. Il prévoit aussi un cycle de formation continue en faveur des maitres de stages pour améliorer leurs qualifications pédagogiques et professionnelles.

1- CONTEXTE GENERAL DE LA FORMATION CONTINUE:

La faculté de pharmacie de Monastir est engagée dans une réforme du cursus des études pharmaceutiques. Cette dynamique vise l'adaptation des compétences des étudiants aux exigences des professions pharmaceutiques et aux nouveautés dans les domaines des sciences et technologies de la santé.

Vu que les stages constituent un pilier essentiel d'acquisition des compétences pour les étudiants, le projet PAQ a prévu un cycle de formation continue ciblant les maîtres de stages chargés de l'encadrement de nos stagiaires au niveau de l'officine, de la pharmacie hospitalière et de l'industrie pharmaceutique.

2- OBJECTIFS DE LA FORMATION :

L'objectif fondamental recherché à travers cette action de formation continue des maîtres de stage est de garantir un meilleur encadrement des étudiants en pharmacie conformément à leur profil de poste.

Thème proposé :

- **Thème 4** : Le management de la qualité appliqué à l'officine et à la pharmacie hospitalière.

Organisation :

Champ de spécialisation : formation continue	Staff académique à mettre à niveau	Nombre de séminaires (*)	Période de réalisation
Thème 4 : Le management de la qualité appliqué à l'officine et à la pharmacie hospitalière	Maitres de stages hospitaliers : 25	1 séminaire	7/4/2011-6/7/2011
	Maitres de stages officinaux : 50	2 séminaires	

(*) Chaque séminaire dure 2 jours (15h)

3- PROGRAMME DE LA FORMATION :

-Thème 4 : Le management de la qualité appliqué à l'officine et à la pharmacie hospitalière.

La Qualité : définitions et principes. Outils et méthodes.

- Environnement réglementaire, normes et référentiels, certification, accréditation.
- Management de la qualité. Engagement des acteurs. Politique qualité.
- Système documentaire.
- Évaluation, indicateurs, enquêtes, audits internes et externes.
- Les acteurs de la qualité. Formation et compétences des ressources humaines.
- Gestion des dysfonctionnements, gestion des risques, réclamations
- Communication, revues de contrats.
- Évaluation des pratiques professionnelles.
- Informatique, sécurité, confidentialité, évaluation des logiciels.

4- PUBLIC CIBLE :

Cette formation est destinée aux pharmaciens exerçant dans des centres de stages agréés.

5- SUPPORTS PEDAGOGIQUES :

Les documents et supports pédagogiques (papier et numérisés) utilisés par les formateurs seront distribués gratuitement à chaque participant.

6- LIEU D'EXECUTION DE LA FORMATION :

La formation sera réalisée à la Faculté de Pharmacie de Monastir ou tout autre lieu agréé par le comité d'exécution du projet.

7- QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT :

Le consultant retenu doit :

- être pharmacien.

- attester d'une expérience professionnelle de cinq ans au moins.
- Justifier d'une expertise dans le domaine relatif au thème à animer.

8- NEGOCIATION DU CONTRAT :

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné en concertation avec le chef du projet. Un PV sera rédigé et visé par le Chef du projet

Les négociations porteront sur :

- La rémunération du consultant par séminaire.
- Les conditions techniques de déroulement des séances de formation.
- Les délais et le calendrier de mise en œuvre.
- Le programme détaillé de la formation.

9- RAPPORTS :

Le consultant est invité à remettre les supports pédagogiques de la formation une semaine au moins avant le début de la formation relative à l'action considérée.

Le consultant est tenu de remettre à la faculté de pharmacie, quinze jours au maximum après la fin de la dernière séance de formation, un rapport détaillé retraçant les différentes activités réalisées en évaluant la compréhension satisfaisante des bénéficiaires, les difficultés éventuelles, les solutions proposées, les moyens et les axes à mettre en œuvre pour l'amélioration de l'existant.

10-DONNEES ET MOYENS FOURNIS PAR LA FACULTE DE PHARMACIE DE MONASTIR :

La Faculté de Pharmacie de Monastir mettra à la disposition du consultant un local de formation, les données relatives au niveau des apprenants, les équipements et les moyens logistiques nécessaires durant l'exécution de la mission de formation (impression, tirage, éditions, supports numériques...).Le consultant est tenu de mobiliser par ses soins les moyens logistiques primordiaux pour sa propre utilisation.

Le transport et l'hébergement du consultant sont à sa charge.

11-CONFLITS D'INTERETS :

Les consultants en conflits d'intérêts, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque ou le Ministère doivent déclarer leurs conflits d'intérêts au moment de la transmission de la lettre d'intention pour la mission. *En particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la formation.*

12-DOSSIER DE CANDIDATURE :

Les consultants individuels admissibles (au sens de la section 5 des directives Sélection et Emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque Mondiale de Mai 2004,

mises à jour en Octobre 2006) désirant manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus doivent adresser au Doyen de la Faculté de Pharmacie de Monastir un dossier de candidature en langue française comprenant les pièces suivantes :

- 1- **Lettre de candidature**, dûment datée et signée, au nom du Doyen de la Faculté de Pharmacie de Monastir.
- 2- **Curriculum vitae** du consultant et de ses éventuels associés faisant état des diplômes obtenus et retraçant les principales qualifications du consultant et de toutes ses expériences professionnelles acquises en rapport avec la mission.
- 3- **Références récentes (5 dernières années)** et pertinentes en missions de formation similaires avec mention obligatoire des données suivantes : libellé de mission, pays, période d'exécution, programme, documents et supports pédagogiques utilisés. (avec pièces justificatives).
- 4- **Qualifications en rapport avec la nature de la mission** (avec pièces justificatives).
- 5- **Présentation de l'approche méthodologique** à adopter pour la réalisation de la formation ainsi que les cours et les supports pédagogiques.

Les dossiers de candidature doivent parvenir par voie électronique, postale ou par porteur à l'adresse ci-dessous avec la mention « **Avis de Sollicitation de Manifestation d'intérêt, A NE PAS OUVRIR** ».

Doyen de la Faculté de Pharmacie de Monastir, rue Avicenne **Monastir 5000. Tunisie**

E mail : faculte-pharmacie@fphm.rnu.tn; med.zribi@yahoo.fr

La date limite pour la réception des dossiers est fixée au : 15/06/2011.

13-MODE DE SELECTION

La sélection du Consultant Individuel sera faite conformément aux procédures définies dans les directives « *Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Octobre 2006* ».

Cependant, les consultants individuels appartenant à un bureau ou groupement, peuvent présenter des candidatures individuelles.

Une commission de sélection des candidatures établira un classement des candidats selon les critères suivants :

Critères	Notation	Seuil minimum admissible*
Pertinence du CV	25	12.5*
Qualifications en rapport avec la mission	30	15*

Expertises, Formations réalisées	30	15*
Approche méthodologique, cours, supports pédagogiques	15	7.5*
Total	100	50*

*** : tout critère recevant une note inférieure au seuil minimum admissible entraîne le rejet de la candidature.**